

La peine capitale

Parmi les différents commentaires auxquels a donné lieu l'exécution des malheureux Sam Parslow et Cordélia Viau, l'un des plus étranges, pour ne rien dire de plus, est bien l'article du *Temps* d'Ottawa, numéro de vendredi, 10 mars 1899. L'article est intitulé : "La société est vengée." L'auteur, ressassant les vieilles théories de Beccaria et des autres humanitaires qui l'ont suivi, s'élève contre le droit de l'Etat à appliquer la peine de mort. Sophismes, assertions hasardées, illogismes, on trouve de tout dans ce passage. Mais ce qui surprend davantage dans cet écrit, c'est la tendre sollicitude de l'auteur pour ces pauvres assassins et son indifférence pour les citoyens respectables. L'écrivain a recours aux effets pathétiques pour mieux affirmer sa thèse, semblable en cela à ce grand contemporain qui, un jour, commit *Claude Gueux*. Du reste, c'est le seul point de ressemblance qu'il ait avec le trop célèbre Victor Hugo. Rien du style, ni de la chaleur, ni même, pour étrange que cela puisse paraître, rien de la logique du grand écrivain n'a trouvé place dans cette élucubration délétère et anti-sociale. L'auteur procède par une série d'interrogations auxquelles il ne trouve pas de réponses satisfaisantes et il triomphe—trionphe par trop facile.

Pour aider notre peuple à se mettre en garde contre cette page malsaine et sophistique, nous y allons faire, aussi pertinemment que nous le pourrons, les réponses de l'enseignement catholique et philosophique. Nous en citerons d'abord intégralement le texte :

La société est vengée

Voilà ce que plusieurs vont répéter aujourd'hui en apprenant la nouvelle de l'exécution de Sam Parslow et de Cordélia Viau.

Où la société est vengée, mais la société a-t-elle le droit, autre que celui de la force, de se venger, et est-il bien humain de sa part de se venger ainsi ? Parce qu'un homme a enlevé la vie à son semblable, dix hommes, vingt hommes, cent hommes réunis en société peuvent-ils avec justice, raison et bon sens, enlever la vie à ce meurtrier ? Est-ce que ce n'est pas là la doctrine de l'ancienne loi juive : œil pour œil, dent pour dent ?